

La Cession de créance et le Recours direct

PROGRAMME

Si vous êtes intéressé, veuillez nous renvoyer cet imprimé avec vos coordonnées.

NOM :

ENTREPRISE :

PRENOM :

Durée de la formation : 07 h

Date :

Lieu : St Laurent du Var

Intervenants : Chef d'entreprise

Nombre de stagiaires : 8 mini / 12 maxi

Coût du stage : 450.00 € H.T.

Personnes concernées : Réparateurs, Carrossiers, loueurs, dépanneurs et personnel en contact avec la clientèle et réalisant le suivi administratif des réparations automobiles impliquant l'intervention de l'assurance.

Pré-requis : Néant.

Objectifs de la formation

- Intégrer les notions de Cession créance comme outil alternatif à la convention d'agrément de l'assureur ;
- Maîtriser le fonctionnement et les formalités à appliquer
- Mettre en place et utiliser la cession de créance
- Reprendre la main sur le volume de travail détourné par les assureurs avec le Recours direct,
- Faire appel à des experts indépendants qui prendront en compte l'ensemble des préjudices (frais de mise à disposition du véhicule de prêt, frais de port, tarifs horaires et temps de main d'œuvre etc...) sans aucune vétusté sur les pièces d'usure comme le prévoit la loi.

Contenu de la formation

LA TECHNOLOGIE

Contexte :

- Pratiques actuelles dans la réparation carrosserie automobile
- Principaux acteurs de la réparation collision
- Positionnement de chacun sur la problématique de la réparation et de son indemnisation.

Obligations et devoirs du réparateur :

- Dans sa relation avec le client
- Dans sa relation avec l'assureur
- Dans sa relation avec l'expert

Cession de créance :

- Notion de cession de créance
- Importance de l'accueil et de la relation avec le client
- Notification de la cession de créance

Le Recours direct :

- Maîtriser les outils administratifs et juridiques nécessaires à identifier les cas pouvant être traités en Recours direct.
- Chiffrage de l'ensemble des préjudices pouvant être facturés par les réparateurs.
- Comprendre la notion de vétusté technique et savoir comment se positionner lors du remplacement d'une pièce d'usure endommagée suite au sinistre (en recours direct et en général).

Siège : Zone Artisanale Secteur A2- 13 Allée des Imprimeurs - 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Secrétariat : 150 Av. Henri Lantelme 06700 SAINT LAURENT DU VAR

TEL : 04 93 14 02 20

FAX: 04 93 14 91 51

E-Mail : cfpcotedazur@gmail.com

<p><u>LES APPLICATIONS PRATIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du logiciel TRIBU • Rédaction de documents 	<p><u>EVALUATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation continue par mise en situation • Questionnaire de satisfaction remis aux stagiaires
<p><u>METHODES PEDAGOGIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Alternance d'exposés, d'examen de documents • Etude de cas, échanges avec les stagiaires 	<p><u>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours sur power point • Vidéo et support de cours
<p><u>SANCTION</u> : Attestation de fin de formation</p>	

***Prise en charge possible par le FAF CEA (dossier Artisan) ou OPCO MOBILITES (dossier Salarié)**

Frais de participation : 50 €

Frais administratif : Gratuit (Entreprise adhérente à la F.F.A) ou 50 € (Entreprise non adhérente à la F.F.A)